

perceus. Je ne parle point des noms donnez aux choses apportées d'estrange pays (car il est loisible de leur laisser les noms qu'elles avoyent là) : mais je parle des mots que nous avons empruntez sans aucune nécessité de nos voisins plus pources que nous, seulement pour contenter nostre esprit convoiteux de nouveauté.... Avant donc que de sortir de nostre pays, (je di, comprenant tous ses confins,) nous devrions faire nostre prouffit de tous les mots et de toutes les façons de parler que nous y trouvons : sans reprocher les uns aux autres, ce mot là sent sa boulie, ce mot là sent sa rave, ce mot là sent sa place Maubert. Et quant à ce qu'on pourroit alléguer qu'il n'y auroit ordre d'user d'un langage bigarré de divers dialectes, (que nous avons différens ne plus ne moins que les Grecs,) je respon qu'il y a bon remède à cela : c'est que nous en facions tout ainsi que d'aucunes viandes apportées dailleurs, que nous cuisinons à nostre mode et non à celle du pays dont elles viennent (1). »

On le voit, c'est dans la vie et l'énergie du peuple que Henri Estienne voulait tremper la parole nouvelle. Il raille le langage de la cour et ces courtisans qui, ayant passé les monts et guerroyé en Italie, veulent qu'on s'en aperçoive aux mots italiens qu'ils substituent à nos vieux bons mots, altérant la prononciation de ceux à qui ils font grâce : « Messieurs les courtisans se sont oubliez jusques là d'emprunter d'Italie leurs termes de guerre, (laissans leurs propres et anciens), sans avoir esgard à la conséquence que portoit un tel emprunt. Car d'ici à peu d'ans, qui sera celui qui ne pensera que la France ait appris l'art de la guerre en l'eschole d'Italie, quand il verra qu'elle usera des termes italiens? ne plus ne moins qu'en voyant les termes grecs de tous les arts libéraux estre gardez es autres langues, nous jugeons (et à bon droiet,) que

(1) Henri Estienne : *Traité de la Conformité*, Préface.